

Témoignage – Procédure VE : le plaidoyer pro-réparateur d'un expert

jeudi, 20 avril 2017

En parallèle de nos [différents articles](#) sur le scandale des 5 014 faux VO/vrais VGE et à l'annonce de [nouvelles affaires](#), le débat s'est [intensifié](#) quant à l'importance réelle accordée à la sécurité routière dans la procédure VE actuelle. Expert en automobile, "Brunel" s'inquiète de la responsabilité du réparateur auquel ladite procédure fait porter de lourdes responsabilités sans qu'il ait toujours les moyens techniques et réglementaires de les assumer.



Ce qui arrive était inscrit dans les gènes de la Loi et ne surprend que ses auteurs ou, hypocritement, ses inspirateurs. On a voulu créer une police technique privée de la route. Or ceci était INCOMPATIBLE avec la situation des Experts pas toujours indépendants. On a tenté de greffer sur un contrat de droit privé (celui qui lie l'expert à l'assureur qui règle les honoraires, y compris généralement ceux du VE), une mission de service public. INCOMPATIBLE ! Trop d'intérêts viennent perturber le comportement de l'Expert aussi honnête soit-il, mais économiquement dépendant, pour persister à croire qu'il conserve son libre arbitre.

Pourtant, il sera bien difficile de faire bouger les lignes car trop d'intérêts sont en jeu. Ceux que je viens de décrire, ceux de la représentation syndicale de l'expertise qui a obtenu des Pouvoirs publics qu'ils contraignent les Experts VE à suivre une formation annuelle, qu'elle a tenté de capter à son seul profit. Mais cette formation n'apporte rien à la profession en termes de sécurité routière. Ce n'est un secret pour personne: elle est coûteuse et inutile ! Par contre, tout le monde ignore ou feint d'ignorer la triste réalité de la réparation-collision. Celle du sous-équipement des

réparateurs chargés de réaliser une réparation dans les règles de l'art.

*Personne ne se préoccupe de savoir si ceux-ci sont dotés du minimum d'outillage nécessaire (exemple : matériel de soudage, pince à riveter-coller, station de géométrie de trains roulants, etc.) et personne ne s'inquiète de savoir si le personnel d'exécution est qualifié ! Même l'Expert l'ignore trop souvent. Pourtant, il donne quitus technique VE à des réparateurs qui ne disposent ni de l'un ni de l'autre, parce qu'aucun recensement n'est fait par personne à ce sujet, ou quand il est fait, personne n'impose ni n'exige rien de personne. Et pourtant le Réparateur est toujours, in fine, celui qui est civilement responsable de la qualité de la prestation. On a voulu faire de lui le subordonné technique de l'Expert. Il y a donc bien dans cette procédure VE un **DOUBLE NON-SENS JURIDIQUE !***

Quel AVENIR peut-on envisager pour la SÉCURITÉ ROUTIÈRE ? Il mériterait une révision totale après le mois de mai, à partir des éléments de réflexion suivants : quel est l'acteur PRINCIPAL de la RÉPARATION-COLLISION ? A priori, celui dont on ne pourra pas se passer et dont la RESPONSABILITÉ est TOUJOURS RECHERCHÉE : le RÉPARATEUR !

Demain donc, les POUVOIRS PUBLICS TOUJOURS SOUCIEUX de SÉCURITÉ devront vraiment S'INTÉRESSER À L'EQUIPEMENT MINIMUM EXIGIBLE du RÉPARATEUR ainsi qu'à sa FORMATION et LUI DÉLIVRER un AGRÉMENT SPÉCIFIQUE. C'est le MINIMUM REQUIS pour une sécurité routière PLEINEMENT ASSUMÉE. Les coiffeurs ont exigé des professionnels qui s'établissent qu'ils aient un BREVET PROFESSIONNEL. La SÉCURITÉ ROUTIÈRE mérite bien que les professionnels qui RÉPARENT NOS VÉHICULES dans lesquels nous nous promenons AVEC NOS ENFANTS imposent un MINIMUM DE FORMATION et d'OUTILLAGE dûment VÉRIFIÉS et CERTIFIÉS par UN AGRÉMENT délivré par les POUVOIRS PUBLICS qui pourraient éventuellement accorder des délégations de pouvoir.

Cette réflexion n'est pas une condamnation des experts, ès-qualité qui, depuis que la profession existe, ont surtout assuré une veille économique. Tout le monde sait qu'ils sont, du fait de ce rôle économique, soumis à d'importantes pressions. L'échec du VE est donc avant tout celui d'un système voulu par quelques-uns qui souhaitaient imposer aux autres de nouvelles règles en les parant des vertus de la sécurité routière. Ce système a été accepté par d'autres, certainement mal informés. Il a conduit aux abus et dérives constatés. A mon grand regret.

Un expert soucieux de sécurité routière mais également conscient de la situation précaire de l'expert en général.

BRUNEL

Sur le même sujet du réparateur, [voir aussi le commentaire de "Ed"](#)

Pour relire l'article qui a suscité ces commentaires et d'autres plus ou moins convergents, cliquez [ici](#).

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite